



**Direction Générale des
Services du Département**

Direction du Développement

Sous-direction du Développement
Economique

Affaire suivie par : F. BECQUET
Poste:

2011-CG-5-3153

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 8 juillet 2011

DISPOSITIF ÉCONOMIQUE PLAN D'APPUI À LA FILIÈRE AUTOMOBILE ATTRIBUTION PAR OSEO D'UN PRÊT PARTICIPATIF DE DÉVELOPPEMENT AUX ENTREPRISES POOL MANAGEMENT ET RCD EXCEPT

Politique sectorielle	: Développement
Secteur d'intervention	: Industrie, artisanat et commerce
Programme	: Plan d'appui à la filière automobile

Le plan d'appui à la filière automobile, voté par délibération du Conseil Général du 12 mars 2009, prévoit que des prêts bonifiés pourront être attribués aux entreprises yvelinoises de ce secteur d'activité via la Société OSEO Financement, grâce à une subvention départementale d'un montant total de 500 000 € attribuée à OSEO mais bénéficiant aux entreprises au titre de la bonification des intérêts financiers facturés par OSEO.

Conformément à la convention avec OSEO signée le 30 juillet 2009, le Conseil Général a effectué, le 27 octobre 2009, un premier versement de 250 000 € à OSEO, lui permettant d'attribuer aux entreprises yvelinoises un certain nombre de prêts. Ces prêts, d'un montant maximum de 100 000 € par bénéficiaire, ont une durée uniforme de 7 ans, avec un différé de 2 ans.

Concernant les décisions individuelles d'attribution de ces prêts, l'article 4 de cette convention prévoit que la décision d'octroi des Prêts Participatifs de Développement (PPD) par OSEO sera prise par le Conseil Général sur présentation du rapport d'instruction réalisé par OSEO Financement comportant son avis.

Dans ce cadre, 2 sociétés yvelinoises, POOL Management et RCD EXCEPT (Recherche Conception Design EXpertise ConcEPT) ont sollicité un PPD à OSEO pour un montant de 100 000 euros chacune. L'avis d'OSEO sur l'opportunité d'accorder un PPD à ces sociétés est positif.

1. Société POOL Management

Créée en 1995, POOL Management est une société de 4 personnes, implantée à Houdan, spécialisée dans la location courte ou longue durée d'équipement d'emballage industriel à savoir : des conteneurs métalliques, des bacs plastiques et des caisses palettes en plastique.

En 2010, elle a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 948 000 euros pour un résultat net de 69 000 euros. Ses clients sont principalement les équipementiers automobiles (51% de son CA), les transporteurs de déchets (16%), les fabricants d'électroménagers (12%) ; l'industrie agroalimentaire (12%)...

A court terme, le dirigeant veut développer son activité de location et structurer son offre en matériel d'occasion. A moyen terme, il veut mettre en place un réseau support d'une prestation de gestion des flux d'emballage (transfert + maintenance + récupération + réparation + livraison).

Le dirigeant prévoit pour cela d'embaucher une personne chargée de la prospection commerciale, puis d'autres personnes à plus long terme.

Afin de soutenir financièrement l'entreprise dans sa phase de développement, il est proposé la mise en place d'un PPD de 100 000 euros. Ce PPD a pour but de permettre la prise en charge des dépenses de l'entreprise pour l'achat de nouveaux contenants et l'embauche d'une nouvelle personne.

2. RCD Except

Créée en 1999 à Montigny-le-Bretonneux, la société RCD EXCEPT est un bureau d'études en conception de produits industriels, spécialisé dans l'automobile avec 3 pôles de compétences (design, ingénierie, process). La société compte parmi ses clients les 2 constructeurs PSA et Renault mais également les équipementiers automobiles (Valéo, Faurecia, Visteon, Rieter, Tramico...).

En raison de la chute d'activité enregistrée en 2009, la société a été dans l'obligation de licencier une vingtaine de personnes, soit plus d'un tiers de son effectif. Avec la reprise des commandes clients, l'entreprise a recruté 35 personnes supplémentaires sur 2010. La société compte actuellement 48 personnes.

En 2010, les commandes des principaux clients (PSA et Renault) reprennent, mais la société choisit de limiter son risque clients et diversifie son activité sur de nouveaux pôles (process et infographie) et de nouveaux clients comme Airbus. La société a donc réalisé un bon exercice 2010 avec un CA estimé à 5,8 millions d'euros et un résultat net de plus de 350 000 euros.

Afin de soutenir financièrement l'entreprise dans sa phase de développement et de diversification, il est proposé la mise en place d'un PPD de 100 000 euros au côté d'un prêt bancaire de 200 000 euros. Ce PPD a pour but d'accompagner la reprise d'activité importante de la société et de financer son besoin en fonds de roulement pour l'acquisition de nouveaux matériels informatiques, pour couvrir les créances de ses clients et les embauches récentes et futures.

La participation du Conseil Général des Yvelines dans le cadre de ces deux PPD est de 20 %.

Compte tenu de ces éléments et de l'avis favorable d'OSEO, il est proposé de transmettre à cet organisme, dans les formes prévues dans la convention signée avec lui le 30 juillet 2009, l'accord du Conseil Général quant à l'octroi de ces PPD. Le montant de la bonification des intérêts associés à ce PPD sera imputé sur la somme déjà versée à OSEO en 2009.

Le projet de délibération ci-après vous est soumis :